

Arrêté fédéral approuvant le budget de la Régie des alcools pour l'exercice 2001/2002 (exercice prolongé)

du 18 juin 2001

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 28 mars 2001¹,
arrête:

Art. 1

Le budget de la Régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2002, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 372 700 000 francs de produits,
 - 51 902 000 francs de charges et
 - 5 550 000 francs de résultats extraordinaires,soit un bénéfice net de 326 348 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 1 894 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum facultatif.

Conseil des Etats, 7 juin 2001

La présidente: Françoise Saudan

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 18 juin 2001

Le président: Peter Hess

Le secrétaire: Ueli Anliker

12056

¹ Non publié dans la FF